



**SNCD - INFO**



## BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

N° 2017 / 25 - 27 OCTOBRE 2017

CAPC		
SOMMAIRE	Compte rendu de la CAPC n° 3 du 19 octobre 2017. Postes offerts par enquête aux IR2/IR3.	6 PAGES

\*\*\*\*\*

### L'ESSENTIEL DU BI

- ⇒ Troisième et dernier mouvement de l'année 2017 pour les postes offerts aux IR2/IR3.
- ⇒ Un nombre important de postes mis en compétition et de candidatures inégalement réparties.
- ⇒ Points divers.

La CAPC n° 3 (IR2-IR3) s'est tenue le jeudi 19 octobre 2017 sous la présidence de Mme Fabienne DEBAUX, sous directrice A, assistée de M. Alexis LOPES chef du bureau A/2 et de leurs collaboratrices.

**L'USD-FO** était représentée par Jean-Philippe SANCEY (DR Nice) et Patricia MILLIEN (DR Dunkerque) pour les IR1, Françoise PETIT (DI Bretagne, Pays de la Loire) et Pascal TSCHAEN (DR Mulhouse) pour les IR2, Marie-Christine BRUN (DR Roissy) et Nicolas TREMOLLET (DR du Havre) pour les IR3.

Autres syndicats représentés : Solidaires (1 siège en IR2) et CFDT (1 siège en IR3)

**L'USD-FO** est la seule organisation syndicale à avoir des représentants dans tous les grades d'inspecteur régional.

<http://www.sncd.info/>

**SNCD-FO**

46, rue des Petites Écuries - 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)

## POSTES OFFERTS AUX IR2- IR3

Cette dernière CAPC de l'année 2017 s'est exclusivement consacrée à l'examen des candidatures aux postes de chef de service offerts en enquête aux IR2/IR3.

En effet, cette année, le tableau d'avancement (TA) au grade d'IR2, habituellement examiné en même temps que les mouvements IR2/IR3, ne sera traité que le 30 novembre prochain. L'examen tardif du TA au grade d'IR2 est dû à la mise en œuvre de PPCR pour la catégorie A, avec une signature des textes *ad hoc* seulement au mois de septembre 2017.

### Éléments statistiques :

- 44 postes mis en compétition dont 21 postes à profil particulier accompagnés d'une fiche de poste détaillée (9 postes de chef d'un bureau de douane, 6 postes d'adjoint au chef d'un bureau de douane, 1 poste de chef de service Viticulture-CI, 1 poste de responsable du service de la formation professionnelle dans une DR, 1 poste de responsable du service fiscalité dans une DR, 6 postes d'adjoint à un chef divisionnaire, 9 postes de responsable dans un service à compétence nationale dont 4 à la DNRFP ENDT, 3 à la DNRED et 2 à la DNSCE, 1 poste à Paris spécial, 1 poste d'adjoint au chef du pôle PPCI dans une DR, 1 poste de chef d'une unité sur le DFP3, 4 postes de CSDS encadrant une TGU ou une GU, 1 poste au SNDJ Ivry, 1 poste de secrétaire général dans une DR, 2 postes au SGC Montreuil).
- 76 candidatures au total : 30 candidats IR2 et 46 candidats IR3,
- 11 postes n'ont suscité aucune candidature,
- 27 mouvements prononcés,
- quelques affectations ont permis d'offrir un reclassement à des collègues en situation de restructuration.
- au final 16 postes non pourvus (absence de candidatures, candidatures non retenues, candidatures ayant obtenu un autre choix), qui seront proposés lors d'enquêtes ultérieures.

### Les postes à profil particulier.

Pour les « **postes à profil particulier** », dont la mise en compétition est assortie d'une fiche de poste détaillée annexée à la note d'enquête, les candidats **doivent obligatoirement prendre contact avec le chef de service mentionné dans la rubrique « personne à contacter » de la fiche de poste.**

Ce contact est formalisé par une **fiche d'entretien**, visée par le directeur de la circonscription d'accueil, et mise à la disposition des élus en CAPC. Ce document est toutefois un document de travail préparatoire à la CAPC qui n'a pas vocation à figurer au dossier individuel.

<http://www.sncd.info/>

**SNCD-FO**

**46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS**

**Tél. : 09 63 43 59 87**

**Mél : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)**

Les élus disposent donc à la fois de l'avis émis par la hiérarchie de la circonscription à laquelle appartient le candidat et d'une appréciation de la hiérarchie dont relève le poste mis en compétition portant principalement sur la motivation du candidat, les connaissances ou qualifications requises ainsi que le profil attendu pour le poste considéré.

**Par ailleurs, les mouvements sont prononcés dans le respect d'une règle de gestion relative à la durée.**

Un candidat ne peut en effet être nommé sur un poste de chef de service offert en enquête lorsqu'il occupe déjà un poste obtenu dans le cadre d'une enquête cadre supérieur similaire que s'il exerce ses fonctions actuelles **depuis une durée moyenne de deux ans.**

Sont considérés comme postes de chefs de services tous les postes offerts en enquête cadre supérieur, tels que postes de chef de bureau, adjoints à chef de bureau, adjoints division, responsables dans un SCN, autres...

Pour autant, il peut être fait preuve d'une certaine souplesse dès lors que la durée d'exercice de deux années est presque atteinte. L'examen des situations concernées en CAPC retient toute l'attention des élus.

Cette règle ne s'applique ni aux candidats qui ont été affectés sur leur poste actuel par le biais du tableau annuel des mutations, ni aux candidats à une promotion (postes calibrés IR1 offerts en enquête, et calibrés IP1 offerts au tableau d'avancement à ce grade). Il convient néanmoins de rappeler que l'administration demande, même dans ce cas, une durée « suffisante » d'exercice des fonctions.

### **COMMENTAIRE DE L'USD-FO**

**De plus en plus de postes à profil (21 sur 44), soit près de la moitié des postes mis en compétition et concernant principalement les postes outre-mer, les postes de responsable dans un SCN (DNRFP, DNRED, SNDJ, Paris-spécial, les postes au SGC), certains postes en DR.**

**Un nombre de candidatures supérieur à celui observé lors des enquêtes précédentes concernant les postes de chef de service offerts sans promotion, mais dont il convient de relativiser l'importance dans la mesure où :**

- **certaines de ces candidatures étaient celles d'agents déjà en poste dans la structure concernée et souhaitant y exercer les fonctions de chef de service mises en compétition,**
- **les postes outre-mer attirent toujours davantage ;**
- **certaines candidatures émanaient d'agents en situation de restructuration à la recherche d'un reclassement.**

<http://www.sncd.info/>

**SNCD-FO**

**46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS**

**Tél. : 09 63 43 59 87**

**Mél : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)**

## DEROULEMENT DE LA CAPC

Certains choix proposés par l'administration n'appellent aucun commentaire particulier et ont été faits dans le respect des règles de gestion admises en CAPC.

Les élus de **l'USD-FO** ont par contre été amenés à intervenir à plusieurs reprises pour défendre des candidatures écartées sur la base de motivations apparaissant comme non fondées sur des éléments objectifs et en contradiction avec la qualité avérée de certains dossiers.

A cet égard, la fiche d'entretien, mise en place il y a maintenant un peu plus d'un an, peut se révéler un outil à double tranchant lorsque les appréciations des services d'accueil sont particulièrement sévères concernant la motivation, l'exigence de connaissances pré requises et le profil de certains candidats.

S'agissant des postes outre-mer, là encore, les choix de l'administration sont parfois contestables lorsqu'ils écartent des candidatures disposant d'un dossier solide, en arguant que le profil ne convient pas dans un contexte ultra-marin très sensible pour lequel l'administration a besoin de personnels qualifiés et immédiatement opérationnels.

Les élus de **l'USD-FO** interviennent chaque fois que nécessaire pour souligner et valoriser les candidatures de collègues ayant fait leurs preuves de bons professionnels, motivés par une expérience outre-mer, dotés d'une capacité d'adaptation et d'une implication déjà largement démontrée.

Si les arguments développés ont été entendus par la sous-directrice dans certaines situations, d'autres choix de l'administration, qui ne recueillaient pas notre adhésion, ont été maintenus.

### COMMENTAIRE DE L'USD-FO

**Face aux candidatures d'agents déjà en place dans les structures offrant un poste de chef de service, l'administration n'applique pas de doctrine d'affectation systématique du candidat local, examinant les situations au cas par cas, s'appuyant sur des éléments de contexte, sur la référence aux capacités managériales ou tenant compte parfois de la nécessité de reclasser un agent restructuré.**

**L'impression laissée est celle d'un traitement différencié selon la nature des postes concernés et qui laisse insatisfait. Pourquoi un poste dans un SCN, par exemple, exige-t-il un profil plus particulier qu'un poste de chef de service dans un bureau de douane ou un centre de viticulture ?**

**L'USD-FO est favorable, pour tous les postes, à la prise en compte de différents paramètres (ancienneté, dossier, suppression de poste, avis du « recruteur » dans certains cas) et pas uniquement l'avis plus ou moins motivé et fondé d'un seul recruteur.**

<http://www.sncd.info/>

**SNCD-FO**

**46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS**

**Tél. : 09 63 43 59 87**

**Mél : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)**

**Vos élus sont donc très vigilants quant au contenu des fiches d'entretien relatives aux postes à profil particulier, afin d'éviter l'arbitraire, les formulations parfois choquantes, et surtout que cette fiche se substitue au rôle de la CAPC.**

## **AUTRES POINTS ABORDES**

Suite à notre demande, la sous-directrice a expliqué que la signature tardive au niveau ministériel des textes relatifs à la mise en place de PPCR pour les agents de catégorie A a pour conséquence un traitement différé des modalités de reclassement dans les nouvelles grilles indiciaires, que les BOP soient ou non déjà parus.

Dans tous les cas de figure, une mise en paie en 2017 n'est pas envisageable, compte tenu de la complexité des opérations comptables à mettre en œuvre avec effet rétroactif au 01/01/2017.

Mme DEBAUX a également précisé qu'une communication de la direction générale à ce sujet allait être effectuée très prochainement. Cette communication sera faite via les FRHL, à charge pour ces services de répondre aux interrogations des agents.

La sous-direction A vient de mettre en place un nouveau dispositif concernant le recrutement des CSDS, qui s'appliquera dès 2018, et tient compte de tous les échanges qui ont eu lieu depuis un an dans le cadre des différents GT consacrés à la surveillance.

Certes, la mise en œuvre des nouvelles modalités demandera anticipation et organisation à divers niveaux mais devrait permettre d'optimiser l'adéquation des postulants aux fonctions de CSDS à la réalité de l'exigence des fonctions.

## **COMMENTAIRE DE L'USD-FO**

**L'USD-FO, particulièrement active dans le cadre des GT Surveillance de ces dernières années, se félicite de cette avancée et des précédentes (développement de la carrière en SU, encadrement du forfait jour des CSDS et CSDS A, ...) et restera attentive aux suites.**

\*\*\*\*\*

<http://www.sncd.info/>

**SNCD-FO**

**46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS**

**Tél. : 09 63 43 59 87**

**Mél : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)**

## COTISATIONS 2017

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD-FO, seule organisation représentative à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI. Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2017.

**Je vous demande en conséquence de bien vouloir envisager, dans la mesure de vos possibilités, un versement de votre cotisation en début d'année ou, tout au moins, au premier semestre 2017.**

**Le chèque est à libeller à l'ordre du : SNCD FO**

**Je rappelle que les adhérents bénéficient d'un crédit d'impôt égal aux 2/3 de la cotisation versée.**

**EXEMPLE : UNE COTISATION DE 183 € REVIENT APRES CREDIT D'IMPOT A 61 €**

Je vous remercie d'avance de votre compréhension des contraintes de fonctionnement de notre organisation.

*Salvatore LUNESU, président du SNCD-FO*

		<b>Après crédit d'impôt</b>			
- Inspecteurs-élèves	<b>Gratuit</b>		- DSD 2 des 1er et 2e échelons	<b>195 €</b>	<b>65€</b>
- Inspecteurs du 1er au 3e échelon	<b>99 €</b>	<b>33,00 €</b>	- IR 1 du 1er au 3e échelon - IP 1 du 1er au 3e échelon - DSD 2 des 3e et 4e échelons	<b>204 €</b>	<b>68€</b>
- Inspecteurs des 4e et 5e échelons	<b>114 €</b>	<b>38€</b>	- DSD 2 des 5e et 6e échelons - CSC 2F - CSC 1F	<b>213 €</b>	<b>71€</b>
- Inspecteurs des 6e et 7e échelons	<b>129 €</b>	<b>43€</b>	- DSD 1 tous échelons - CSC2 - CSC1	<b>225 €</b>	<b>75€</b>
- Inspecteurs des 8e et 9e échelons	<b>147 €</b>	<b>49€</b>	- DPSD - Administrateur des douanes - Administrateur civil	<b>231 €</b>	<b>77€</b>
- Inspecteurs du 10e au 12e échelon	<b>168 €</b>	<b>56€</b>	- Administrateur supérieur des douanes - Administrateur civil HC	<b>243 €</b>	<b>81€</b>
- IP2 des 1er et 2e échelons					
- IR3 du 1er au 3e échelon	<b>183 €</b>	<b>61€</b>	- Administrateur général des douanes	<b>249 €</b>	<b>83€</b>
- IP2 des 3e et 4e échelons					
- IR2 du 1er au 3e échelon	<b>195 €</b>	<b>65€</b>	- Retraité	<b>63 €</b>	<b>21€</b>
- IP2 du 5e au 7e échelon					



## BULLETIN D'ADHÉSION

**Rayer la ou les mentions inutiles :**

**« nouvel adhérent », « renouvellement d'adhésion », « changement de situation »**

**Tableau à servir impérativement en cas de :**

**Première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale.**

**A RETOURNER AU : SNCD-FO (chèque libellé à l'ordre du SNCD-FO)**

**46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS**

NOM  Date et lieu de naissance  Grade, échelon et fonctions  Adresse administrative	Prénom
---	--------

<http://www.sncd.info/>

**SNCD-FO**

**46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS**

**Tél. : 09 63 43 59 87**

**Mél : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)**